



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

E/CN.17/1996/13  
12 mars 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
Quatrième session  
18 avril-3 mai 1996

Transfert de techniques écologiquement rationnelles,  
coopération et création de capacités

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION . . . . .	1 - 2	2
I. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LE TRANSFERT DE TECHNIQUES ÉCOLOGIQUEMENT RATIONNELLES, LA COOPÉRATION ET LA CRÉATION DE CAPACITÉS . . . . .	3 - 29	2
A. Tendances générales . . . . .	3 - 9	2
B. Amélioration de l'accessibilité et de la diffusion de l'information sur les écotechnologies . . . . .	10 - 13	5
C. Renforcement des capacités de gestion du progrès technique . . . . .	14 - 23	6
1. L'évaluation des besoins technologiques au service du transfert de techniques et du renforcement des capacités . . . . .	14 - 20	6
2. Les centres de technologie : un moyen de faciliter le transfert de techniques . . . . .	21 - 23	7
D. Arrangements financiers et partenariat . . . . .	24 - 29	8
II. RECOMMANDATIONS ET PROPOSITIONS D'ACTION . . . . .	30 - 38	10

## INTRODUCTION

1. Le présent rapport a pour objet d'établir une brève mise à jour des efforts entrepris et des résultats obtenus dans la mise en oeuvre du programme de travail sur le transfert de techniques écologiquement rationnelles, adopté par la Commission du développement durable à sa troisième session<sup>1</sup>. Le programme de travail était axé sur trois aspects interdépendants : a) amélioration de l'accessibilité et de la diffusion de l'information sur les écotecnologies, b) renforcement des capacités et développement institutionnel et c) arrangements financiers et partenariat.

2. Le présent rapport a été établi sur la base de l'information disponible à l'échelon national lors de son élaboration et de celle fournie par les organisations régionales et internationales. Les réunions intersessions organisées par les gouvernements, les organisations régionales et le système des Nations Unies ont également représenté une importante source d'informations. Leur contribution à l'avancement des travaux et à la formulation des recommandations de la Commission a été fondamentale. Ces réunions ont permis de diffuser des informations sur le programme de travail, de recueillir des informations sur les problèmes rencontrés aux niveaux national et régional et de mieux cerner les questions clefs qui pourraient devoir être portées à l'attention de la Commission pour un examen plus approfondi. Dans le cadre du suivi du programme de travail, on a accordé une attention particulière aux initiatives et activités régionales ainsi qu'aux besoins et problèmes particuliers des petites et moyennes entreprises. Il convient de se reporter à l'additif au présent rapport, qui contient des détails supplémentaires sur certains des points abordés dans le corps du document.

### I. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LE TRANSFERT DE TECHNIQUES ÉCOLOGIQUEMENT RATIONNELLES, LA COOPÉRATION ET LA CRÉATION DE CAPACITÉS

#### A. Tendances générales

3. Alors que le secteur industriel s'efforce d'accroître l'utilisation rationnelle des ressources et la rentabilité de la production, il est également conscient qu'en l'état actuel des choses, les gains de productivité ne semblent pas pouvoir progresser au même rythme que la production mondiale brute et l'accroissement de la population mondiale. Les nécessités du développement industriel durable doivent donc conduire à pousser plus loin et à accélérer la rationalisation de l'utilisation des ressources. L'Institut Wuppertal a calculé qu'il faudrait réduire de quatre à 10 fois l'intensité de matières par unité de service (MIPS) pour réussir la transition vers un développement durable d'ici à l'an 2010. Deux conférences de haut niveau ont été organisées sur le thème du développement industriel durable, dont l'une au niveau ministériel ("Environment for Europe: business and environment", Sofia (Bulgarie), 23-25 octobre 1995) et l'autre au niveau international ("Sustainable industrial development: sharing responsibilities in a competitive world", Amsterdam (Pays-Bas), 22 et 23 février 1996).

4. Une étude récente souligne, toutefois, que moins de 20 % des sociétés nord-américaines et européennes sont à la pointe du progrès en matière d'efficacité écologique et de procédés de fabrication moins polluants. L'intégration de la gestion de l'environnement dans le tissu industriel se heurte à ce que l'on appelle le "mur vert". Une enquête récente portant sur 185 entreprises américaines et canadiennes a montré que le "mur vert" est essentiellement dû au refus des "commerciaux" d'accepter la gestion de l'environnement et au fait que les responsables de la gestion de l'environnement ont des priorités différentes, si bien que les gestionnaires n'accordent aux initiatives dans ce domaine ni l'importance voulue ni la part des ressources qui devrait leur revenir. Dans le même temps, les sociétés les plus compétitives se retrouvent défavorisées par rapport à la concurrence lorsque les activités promettant d'excellents résultats en matière d'environnement ne trouvent pas de débouchés commerciaux, ce qui est le cas lorsque la demande en techniques novatrices et respectueuses de l'environnement est limitée ou très inégale sur les marchés mondiaux<sup>2</sup>.

5. Afin de réaliser les gains de productivité nécessaires pour soutenir le développement industriel durable, les gouvernements et les entreprises doivent instaurer de nouveaux rapports (que l'on voit déjà s'établir dans certains cas) fondés sur la nécessité de rester compétitif tout en réduisant les contraintes s'exerçant sur l'environnement. Un programme bien connu, le programme 33/50, a été lancé en 1991 par l'Office fédéral américain de protection de l'environnement. Les sociétés qui y ont adhéré se sont engagées à réduire de 33 % d'ici à 1992 et de 50 % d'ici à 1995 le volume des rejets dans l'environnement et d'élimination hors des lieux de production de 17 substances chimiques toxiques. Le projet Yorktown, mené à bien conjointement par l'Office fédéral américain de protection de l'environnement et l'Amoco Oil Company, a montré qu'il était possible d'atteindre à un moindre coût le niveau de protection de l'environnement stipulé par les lois et réglementations en vigueur. Il a pu être établi que des innovations sérieuses pourraient permettre d'atteindre au moins 95 % du total des réductions de rejets exigées par les réglementations en vigueur pour un coût ne dépassant pas 20 % de celui des programmes prescrits<sup>3</sup>.

6. L'élaboration de normes de gestion de l'environnement et l'obligation d'établissement de rapports aux niveaux national et international constituent également des progrès importants, notamment la norme BS 7750 du British Standards Institute, la norme de gestion et d'audit écologiques de l'Union européenne et les normes internationales de gestion de l'environnement de l'Organisation internationale de normalisation (ISO). Sans fixer de critères ou d'objectifs spécifiques et uniformes en matière d'efficacité, la norme ISO 14000 exige des sociétés signataires de concevoir des systèmes de gestion de l'environnement. La norme BS 7750 et la norme de l'Union européenne sont des régimes volontaires qui ont été bien accueillis. Il est trop tôt pour prédire les effets de la série de normes ISO 14000 sur les moyens que les sociétés emploieront pour atteindre les objectifs environnementaux, mais elle rendra leurs procédés de fabrication plus transparents et pourront jouer un rôle important pour ce qui est d'inciter les entreprises à adopter des systèmes de production moins polluants et utilisant mieux les ressources.

7. Plusieurs gouvernements testent actuellement des instruments économiques qui devraient permettre de stimuler les économies d'énergie, de rationaliser l'utilisation des ressources ou de modifier la demande du consommateur [les systèmes de consignation ont permis d'atteindre des taux de recyclage élevés pour les récipients de boissons dans de nombreux pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)]. Parmi les pays en développement, la Malaisie a réussi à appliquer progressivement aux entreprises de production d'huile de palme et de caoutchouc des redevances de pollution qui ont débouché à la longue sur une amélioration des méthodes de traitement des effluents<sup>4</sup>. Par ailleurs, certains gouvernements essaient d'assouplir l'application du dispositif réglementaire aux innovations du secteur privé en accordant à ce dernier une plus grande marge de manoeuvre dans la détermination des moyens à utiliser pour se conformer aux normes écologiques. Par exemple, on élabore des règles spécifiant des limites supérieures pour la production de déchets, mais les entreprises restent libres de choisir les moyens qui leur conviennent pour s'y conformer<sup>5</sup>. Le secteur privé est encouragé à participer au plus tôt à la conception des réglementations et des procédures de contrôle de leur observation. Par exemple, au Zimbabwe, toutes les parties intéressées peuvent discuter des nouveaux projets de réglementation et le Gouvernement leur suggère de s'y conformer volontairement pendant une période déterminée avant qu'elles ne deviennent obligatoires<sup>5</sup>. Cependant, l'utilisation d'instruments économiques reste limitée et se heurte à des problèmes d'ordre financier et politique.

8. Certains pays ont adopté des programmes pour stimuler l'investissement dans des systèmes de production compatibles avec l'environnement<sup>6</sup>. Dans certains cas, ces programmes ont été mis en oeuvre avec l'aide de donateurs étrangers. L'EU, par exemple, a contribué à la réalisation de plusieurs projets de réforme structurelle dans les pays d'Europe orientale afin d'aider les entreprises du secteur privé de ces pays à investir dans des techniques de production moins polluantes et écologiquement rationnelles<sup>7</sup>. Le programme néerlandais de coopération avec les pays d'Europe centrale et orientale a apporté un soutien au processus de privatisation et au renforcement de l'esprit d'entreprise ainsi qu'à la restructuration, la rationalisation et la revalorisation du secteur privé de plusieurs pays de cette région, en s'attachant tout particulièrement aux procédés de fabrication durables et aux techniques d'utilisation rationnelle de l'énergie. Une partie du budget du programme de coopération a été affectée à la coopération dans le domaine des écotecnologies<sup>8</sup>.

9. Les petites et moyennes entreprises (PME) ont bénéficié d'une attention considérable au cours de l'année écoulée, car c'est ce secteur de l'industrie qui devra réaliser les gains de productivité les plus importants. Les PME représentent l'immense majorité des entreprises industrielles et commerciales dans le monde, d'où des incidences importantes pour l'environnement d'activités grosses consommatrices de ressources. Dans de nombreux pays, on leur doit l'essentiel de la pollution industrielle non traitée car bien souvent, elles ne possèdent pas les ressources financières ou autres nécessaires pour améliorer le rendement d'utilisation des ressources et mettre en oeuvre des méthodes de production moins polluantes. Le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie joue le rôle d'intermédiaire pour le transfert d'écotechnologies vers les PME de la région Asie-Pacifique. Le Gouvernement indien a lancé une campagne pour encourager la création de cercles de réduction

au minimum du volume de déchets dans le secteur industriel, notamment parmi les petites entreprises. Le Conseil national de la productivité de ce pays a mené à bien un certain nombre d'activités pour aider à réduire la pollution dans les PME. Toutefois, il est nécessaire d'accorder plus d'attention, aux échelons national et international, aux problèmes de ce secteur.

B. Amélioration de l'accessibilité et de la diffusion de l'information sur les écotecnologies

10. En réponse à la demande formulée par la Commission à sa troisième session, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a recensé et analysé en détail les systèmes et sources d'informations existants sur les écotecnologies. Ces travaux avaient pour objectif d'identifier les mesures concrètes qui permettraient d'améliorer la coopération entre ces systèmes et sources et de les rendre plus compatibles, y compris la mise en place d'un mécanisme de consultation pour améliorer la communication entre fournisseurs et utilisateurs d'informations<sup>9</sup>. Les mesures proposées ont été examinées lors de la réunion d'experts sur les systèmes d'informations relatives aux écotecnologies que le PNUE a organisée du 9 au 11 octobre 1995 à Paris.

11. Les débats de la réunion d'experts sur les besoins des utilisateurs finals en matière d'information et sur le rôle des intermédiaires ainsi que les exposés consacrés à plusieurs bases de données opérationnelles ont mis en évidence l'existence d'un retard dans la diffusion de l'information. Celui-ci n'est pas imputable à un problème de disponibilité des informations sur les écotecnologies mais aux moyens dont disposent les fournisseurs de technologies, les utilisateurs et les intermédiaires pour en prendre connaissance et accéder à toutes les bases de données existantes. Un mécanisme de consultation sous la forme d'un réseau d'information sur les écotecnologies pourrait combler ce retard en permettant aux intermédiaires de dialoguer avec d'autres bases de données, qu'ils connaissent moins bien, et de consulter d'autres intermédiaires afin de partager les données d'expérience et les connaissances qui pourraient être utiles à leurs clients. À l'issue des débats et des exposés, plusieurs mécanismes de consultation possibles (voir l'additif au présent rapport) ont été proposés. Le PNUE établira, en tant que document de base, un résumé du rapport de la réunion et le présentera à la Commission.

12. À l'issue de la réunion d'experts et dans le cadre de son programme de travail pour 1996-1997, le PNUE élaborera un mécanisme de consultation sous forme d'un réseau d'information sur les écotecnologies qui tienne compte des conclusions de la réunion. Ce mécanisme de consultation sera organisé, dans un premier temps, sur la base de trois bureaux du PNUE, à savoir le Bureau de l'industrie et de l'environnement (Paris), le Centre international d'écotecnologies (Japon) et le Système international d'information sur l'environnement (INFOTERRA), ainsi que de leurs partenaires régionaux et sectoriels. Le mécanisme de consultation aura pour objectif global de contribuer à l'amélioration d'un réseau de centres qui auraient accès aux bases de données sur les écotecnologies<sup>9</sup>.

13. Pour accroître son efficacité, le Centre international d'échange d'informations sur les techniques de production moins polluantes, créé par le PNUE, a récemment été équipé de bases de données renfermant des études de cas

sur les questions techniques et d'orientation générale, des résumés de publications, des listes d'instituts spécialisés et des bulletins d'informations sur les techniques de production moins polluantes. Une version sur disquette des bases de données du Centre est disponible depuis décembre 1995. En outre, le raccordement du Centre au courrier électronique<sup>10</sup> permet d'accéder immédiatement au programme du PNUE sur les techniques de production moins polluantes. Le PNUE a également l'intention de rendre cette base de données accessible par l'Internet<sup>11</sup>.

### C. Renforcement des capacités de gestion du progrès technique

#### 1. L'évaluation des besoins technologiques au service du transfert de techniques et du renforcement des capacités

14. L'évaluation des besoins technologiques nationaux suscite un intérêt croissant dans la mesure où elle permet de faciliter et éventuellement d'accélérer l'élaboration, l'adoption et la diffusion des écotechnologies. Il s'est avéré qu'un type d'évaluation profitait à différents acteurs impliqués dans le processus de transfert de techniques. En effet, ces évaluations donnent aux gouvernements des pays qui y procèdent l'occasion d'entreprendre un ensemble d'actions prioritaires en matière de transfert de techniques et de renforcement des capacités, sur la base d'une évaluation de la demande technologique réelle. Dans le pays bénéficiaire, le processus d'évaluation permet aux différentes parties prenantes de participer au débat national concernant les stratégies socio-économiques et environnementales et de prendre part à la planification et à l'exécution d'activités de renforcement des capacités dans le domaine de l'assimilation des écotechnologies. Pour la communauté internationale et les donateurs, l'évaluation présente l'avantage de mettre l'accent sur une conception gouvernée par la demande et permet d'adapter la coopération internationale et le transfert de techniques aux besoins réels des bénéficiaires dans les pays concernés et d'élaborer des projets de transfert de techniques qui peuvent être exécutés par le secteur privé, mobilisant ainsi le potentiel technologique et les capacités financières de ce dernier.

15. Récemment, une évaluation pilote des besoins technologiques nationaux a été réalisée conjointement par les Pays-Bas et le Costa Rica. Au Pakistan, une évaluation des besoins technologiques nationaux a été menée avec la collaboration de la Suisse, et en Tunisie, la Commission européenne prévoit de procéder à une évaluation analogue. En outre, divers bailleurs d'aide multilatérale, tels que la Banque mondiale, le PNUE ou l'Union européenne, ont régulièrement mené des évaluations des besoins technologiques nationaux dans le cadre de leurs activités de coopération pour le développement ou dans le domaine de l'assistance technique<sup>12</sup>.

16. Les Gouvernements suisse et néerlandais ont conjointement organisé une réunion internationale d'experts sur l'évaluation des besoins technologiques aux fins du développement durable, qui s'est tenue du 5 au 7 février 1996 à Scheveningen (Pays-Bas). L'objectif de cette réunion était d'identifier les conditions et les conceptions les plus propices à la planification, à la préparation et à la réalisation d'évaluations des besoins technologiques nationaux.

17. À l'issue des débats et exposés, la réunion a proposé la création et la mise en oeuvre d'un mécanisme qui pourrait, en l'occurrence, prendre la forme d'un réseau de services d'experts en matière d'évaluation des besoins technologiques nationaux, auquel pourraient participer les institutions nationales, régionales ou internationales compétentes et intéressées. Le réseau pourrait notamment remplir des fonctions liées à l'analyse et à l'étude de l'efficacité et de l'utilité de l'évaluation des besoins technologiques nationaux et permettrait d'améliorer l'utilisation des écotechniques, ainsi que des fonctions liées à l'élaboration et à la diffusion de nouvelles directives relatives à l'évaluation des besoins technologiques nationaux.

18. Plusieurs évaluations de ce type ont été menées dans les pays d'Afrique, en particulier au niveau des ménages, des communautés et des institutions, par des établissements de recherche nationaux ou régionaux qui se sont dotés des moyens permettant d'entreprendre des évaluations des besoins technologiques par secteur. Il s'agit notamment du Ghana Food Research Institute, du Nigerian Institute for Oceanography and Marine Research, de la South African Foundation for Research and Development et du Centre régional africain de technologie (CRAT)<sup>13</sup>.

19. Le CRAT, le Département de la coordination des politiques et du développement durable du Secrétariat de l'ONU et la Commission économique pour l'Afrique (CEA) ont organisé en commun à Dakar, du 17 au 19 janvier 1996, un atelier régional africain sur l'évaluation des besoins technologiques à l'appui du transfert d'écotechnologies et de la coopération technologique internationale. Cet atelier a mis en évidence le rôle déterminant que peut jouer l'évaluation des besoins technologiques nationaux dans la promotion des écotechnologies, et en particulier la manière dont celles-ci peuvent être appliquées pour résoudre des problèmes au niveau local ou communautaire.

20. Les conclusions et recommandations formulées à l'occasion de cet atelier ont souligné notamment le rôle de premier plan que peuvent être amenés à jouer les centres africains de technologie ou des réseaux analogues dans le cadre du suivi et de la diffusion des directives relatives aux évaluations des besoins technologiques nationaux qui se sont révélées efficaces. Ces institutions pourraient également contribuer à adapter ces directives aux besoins et à la situation spécifique des utilisateurs. Les conclusions et recommandations adoptées par l'atelier ont été transmises à la Commission dans le cadre du rapport de l'atelier, et sont en outre résumées dans un additif au présent rapport.

## 2. Les centres de technologie : un moyen de faciliter le transfert de techniques

21. De plus en plus, les centres nationaux et locaux pour une production moins polluante jouent un rôle décisif dans la création de réseaux nationaux pour une production moins polluante, dans la coordination de programmes dans ce domaine, en agissant comme intermédiaires entre les industries, les gouvernements, les universités et les organisations non gouvernementales, et en diffusant des informations. Le Manuel des pratiques les plus performantes pour les programmes de production moins polluante en Europe centrale et orientale, paru récemment, a été établi par l'OCDE sur la base des enseignements tirés de l'étude des

problèmes environnementaux propres à l'Europe centrale et orientale. Il recommande de créer des centres, dont la tâche serait d'encourager les techniques de production moins polluante et de coordonner et exécuter des programmes dans ce domaine, notamment avec le concours d'associations professionnelles d'ingénieurs, d'instituts techniques et d'associations industrielles<sup>14</sup>.

22. Une réunion d'experts Asie-Pacifique sur le transfert d'écotechnologies entre petites et moyennes entreprises et Techmart 96 ont eu lieu au Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (CAPTT), du 22 au 24 janvier 1996 à New Delhi. Ils ont démontré la valeur des centres de technologie, qui assurent la liaison entre les fournisseurs de technologies et les acheteurs potentiels. Le CAPTT a déjà été utilisé avec succès comme intermédiaire, permettant ainsi à des PME de la région d'acquérir des technologies. S'il disposait d'un soutien approprié, le CRAT pourrait éventuellement jouer le rôle d'un intermédiaire actif en matière de transfert de techniques et remplir des fonctions analogues à celles du CAPTT.

23. Grâce au soutien du PNUE et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (UNIDO), des centres nationaux pour une production moins polluante ont été mis en place en Chine, en Inde, au Mexique, en République tchèque, en Slovaquie, en République-Unie de Tanzanie et au Zimbabwe. Ils ont été conçus en vue de promouvoir des techniques de production moins polluante au niveau national, notamment par le biais de projets de démonstration et de programmes de formation, et de la collecte et de la diffusion d'informations relatives à ces techniques. Plus récemment, le PNUE et l'UNIDO ont mis en train un projet qui vise à instaurer un échange régulier d'informations et à renforcer la coopération entre les centres nationaux pour une production moins polluante et plus de 35 autres centres de technologie environnementale nationaux et internationaux<sup>15</sup>.

#### D. Arrangements financiers et partenariat

24. On s'accorde généralement à reconnaître que dans de nombreux pays en développement, l'introduction de nouvelles technologies de nature à entraîner des progrès tangibles dans le domaine du développement durable ne peut se faire que grâce à un soutien financier important et des partenariats avec les donateurs. Selon l'OCDE, le véritable défi est de permettre aux pays en développement de tirer le meilleur parti des différentes solutions qui s'offrent en matière de production moins polluante, depuis les modifications relativement simples et peu onéreuses apportées à certains procédés jusqu'aux investissements plus importants dans des technologies de prévention de la pollution. La coopération technologique et le renforcement des capacités peuvent par conséquent se révéler utiles pour aider les pays en développement à gérer l'évolution de la technologie aux fins d'une production moins polluante<sup>16</sup>.

25. Au cours de l'année passée, on a prêté une attention particulière aux problèmes des PME car ce sont elles qui réalisent l'essentiel des opérations commerciales dans toutes les régions du monde et elles se distinguent par l'importance des ressources qu'elles utilisent et des conséquences de leurs activités sur l'environnement. Elles ne disposent généralement pas des capitaux nécessaires pour investir dans du matériel antipollution moderne ou des

techniques de production moins polluantes. En ce qui concerne les écotechnologies, le secteur privé a souvent consacré ses ressources financières et ses compétences à la réalisation de grands projets, essentiellement parce qu'il est plus facile de gérer un grand projet que d'investir dans une multitude de projets de petite envergure. Du coup, les petits entrepreneurs et les responsables de projets de petite taille ont renoncé à essayer d'obtenir des crédits auprès d'institutions internationales privées. Même s'il est généralement plus rentable d'investir dans des PME, la complexité des procédures et la pénurie d'instruments financiers adaptés rendent ces transactions économiquement moins avantageuses pour les bailleurs de fonds.

26. Pour tenter de résoudre ces problèmes, l'Organisation des États américains (OEA) a convoqué une réunion d'experts sur l'utilisation d'écotechnologies par les PME (Ottawa, 14-16 novembre 1995). Cette réunion s'est tenue en parallèle avec une table ronde régionale de l'industrie, organisée par le Bureau canadien pour les échanges de technologie. La réunion de l'OEA a souligné l'importance des PME et des micro-entreprises pour la lutte contre la pauvreté et pour le développement économique.

27. Par ailleurs, la Commission étudie actuellement un rapport distinct sur le financement des écotechniques adaptées aux PME. Ce rapport récapitule les différentes sources de financement disponibles, qu'elle soient nationales ou internationales, et souligne les différences essentielles qui distinguent les micro-entreprises, les petites entreprises et les moyennes entreprises dans leur accès au crédit. À l'échelon international, la source de financement la plus appropriée est le capital-risque, surtout pour les entreprises de moyenne taille. Plus de 60 sociétés internationales de capital-risque, qui représentent le plus gros de l'offre internationale de capital-risque, ont été sondées.

28. Le rapport en question examine comment le secteur public peut contribuer à améliorer l'accès des PME au financement des écotechniques, notamment en prenant des mesures fiscales et des mesures financières. Les mesures fiscales, comme les abattements ou les avantages fiscaux liés aux investissements dans les écotechniques, peuvent être très efficaces pour lancer un marché, mais elles reviennent cher et leur utilisation doit être rigoureusement contrôlée. Les modifications du système fiscal visant à internaliser les coûts de protection de l'environnement et à supprimer les subventions sont également très efficaces pour encourager l'utilisation des écotechniques, mais se heurtent à des obstacles politiques.

29. Les mesures financières, pour leur part, sont plus faciles à cibler mais peuvent être coûteuses et générer une bureaucratie excessive. Les dons et les subventions directes présentent l'avantage d'être souples et efficaces mais leur coût élevé ne permet de les utiliser que pour lancer un marché ou lorsqu'il est impossible de recourir à une autre source de financement. En adaptant les programmes de financement des exportations aux écotechniques, les gouvernements peuvent contribuer au développement durable et soutenir leur industrie. Les garanties de prêt, qui encouragent l'octroi de crédits aux PME, pouvaient être liées à l'acquisition d'écotechniques. Le crédit-bail est une importante source de financement pour les PME et pourrait être très utile pour financer

l'acquisition de ces techniques. Il y a donc lieu d'appuyer les initiatives prises dans ce domaine. Il faut également encourager l'adoption de mécanismes plus complexes, comme les contrats-plans, mais leur efficacité reste à prouver.

## II. RECOMMANDATIONS ET PROPOSITIONS D'ACTION

30. Il est essentiel d'aider les petites et moyennes entreprises à adopter des procédés de fabrication moins polluants et des techniques écologiquement rationnelles, car ces entreprises sont à l'origine d'une grande partie des problèmes de pollution dans de nombreux pays et ont du mal à accéder aux ressources financières et aux informations nécessaires. Les gouvernements des pays développés comme ceux des pays en développement et en transition sont encouragés à prendre une série de mesures adaptées pour stimuler l'adoption de techniques de production moins polluantes et de systèmes de production utilisant mieux les ressources qui mettent l'accent sur la prévention de la pollution et la réduction au minimum du volume de déchets.

31. La série de normes ISO 14000 peut contribuer pour beaucoup à favoriser l'adoption volontaire, par des entreprises très diverses du monde entier, de normes et de pratiques de gestion environnementale. Elle peut également encourager les entreprises à utiliser davantage les procédés et techniques de production moins polluants et les écotechniques en général. Il faudra étudier comment l'adoption de la série de normes ISO 14000 influe sur la façon dont les entreprises réalisent leurs objectifs en matière d'environnement tout en améliorant l'efficacité de leur procédés de fabrication, ainsi que l'impact de ces normes sur les sociétés en ce qui concerne l'utilisation des écotechniques et des méthodes de production moins polluantes.

32. Il faudrait encourager l'instauration d'un partenariat entre le secteur privé et le secteur public, y compris par des accords volontaires, en vue de fixer et de réaliser de façon concertée des buts et objectifs en matière d'environnement et de démontrer les avantages économiques et écologiques de la mise en oeuvre des écotechniques et des méthodes de production moins polluantes, afin de promouvoir le concept d'éco-efficacité. Comme le soulignent les recommandations adoptées à la réunion d'experts mentionnée plus haut (par. 26), il est nécessaire d'inclure les PME dans ce type de partenariat<sup>17</sup>.

33. Le PNUE devrait être encouragé à poursuivre ses travaux en vue de développer un réseau de systèmes d'informations sur les écotechniques, afin d'améliorer la compatibilité et la coopération entre les différents systèmes et sources d'information relatifs à ce domaine et à en faire rapport à la Commission. Le PNUE est invité à élaborer et tenir à jour un catalogue de systèmes d'information relatifs aux écotechniques et de le mettre à la disposition du public sous forme imprimée ou sur disquette et/ou par l'Internet. Un inventaire des systèmes d'information, régulièrement mis à jour, pourrait être d'une aide précieuse dans la mesure où il permettrait à l'utilisateur de savoir quels sont les systèmes d'information disponibles et où trouver l'information qu'il recherche.

34. Les gouvernements sont encouragés à lancer des projets pilotes d'évaluation des besoins technologiques nationaux dans les domaines prioritaires du développement et/ou de l'environnement. Pour définir ces domaines prioritaires,

ils devraient recourir, lorsqu'ils existent, aux plans d'action nationaux pour l'environnement ou aux stratégies de développement durable nationales. Nombre de fournisseurs et de bénéficiaires d'écotechniques étant des entreprises privées, les organismes publics nationaux et internationaux devraient s'efforcer d'établir un dialogue avec les associations professionnelles des pays industrialisés et des pays en développement afin de faire participer le secteur privé à l'évaluation des besoins technologiques nationaux. Cette évaluation pourrait permettre au secteur privé d'étudier les possibilités d'investissement et de renforcer la coopération en matière de techniques.

35. Les centres nationaux pour une production moins polluante commencent à jouer un rôle majeur dans la mise en oeuvre des mesures spécifiques liées à la production moins polluante définies par la Commission dans son programme de travail. Les pays développés ainsi que les pays en développement et en transition sont encouragés à créer de tels centres avec, le cas échéant, l'appui des organisations internationales et à tirer profit des centres existants, en vue de promouvoir les modes de production moins polluants et de gérer et coordonner des programmes en la matière.

36. Les gouvernements des pays développés, des pays en développement et des pays en transition sont invités à renforcer, en coopération avec les organismes régionaux, le rôle des intermédiaires en matière de transfert d'écotechniques, notamment pour répondre aux besoins des PME. À cet égard, il faudrait encourager une coopération novatrice entre les différents organismes s'occupant de transfert de techniques pour accroître l'échange de données d'expérience et tirer parti des activités d'intermédiaires qui ont fait leurs preuves, comme le CAPTT.

37. Les gouvernements des pays en développement et en transition sont encouragés à renforcer, avec l'aide de donateurs le cas échéant, les structures d'appui aux écotechniques, y compris les conseils techniques ou services de consultants, l'appui à la commercialisation, les conseils juridiques, la recherche-développement et les installations et services de laboratoire, l'aide à la formulation et à la négociation de projets et le sourcing des techniques et les liaisons entre techniques.

38. Il est essentiel d'améliorer l'accès des PME aux capitaux privés afin qu'elles puissent acquérir des écotechniques et ainsi améliorer leurs résultats en matière d'environnement. Il leur est difficile de rester compétitives sur un marché international qui connaît une croissance rapide. Les gouvernements devraient prendre des mesures appropriées pour les aider à accéder aux marchés financiers privés et les inciter à investir dans des écotechniques. Les grandes sociétés et les sociétés transnationales pourraient faciliter l'accès des PME aux marchés financiers, par exemple en les intégrant dans leur chaîne de production ou en concluant avec elles d'autres arrangements contractuels.

Notes

<sup>1</sup> Voir Documents officiels du Conseil économique et social, 1995, Supplément No 12 (E/1995/32), chap. I C.

<sup>2</sup> Voir Arthur D. Little, "Développement industriel durable : partage des responsabilités dans un monde où s'exerce la concurrence", document préparé pour le Ministère néerlandais du logement, de l'aménagement du territoire et de l'environnement et le Ministère néerlandais des affaires économiques (février 1996).

<sup>3</sup> Voir H. Laurance Fuller, "Industry oils the wheels of cooperative effort", Environment Strategy America 1994/95 (Campden Publishing Ltd., 1994).

<sup>4</sup> Voir "1995 Report on the state of the environment in Asia and the Pacific", Asia-Pacific Environment Newsletter, numéro spécial (novembre 1995).

<sup>5</sup> Voir "Promoting cleaner production in developing countries: the role of development cooperation", document de l'OCDE (Paris, 1995).

<sup>6</sup> Voir "Hungary: towards strategic planning for sustainable development", informations nationales fournies à la Commission à sa quatrième session par la Commission hongroise du développement durable.

<sup>7</sup> Voir "Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du développement durable", rapport établi par l'Union européenne.

<sup>8</sup> Voir Rapport national des Pays-Bas, présenté à la Commission à sa quatrième session.

<sup>9</sup> Rapport de la réunion d'experts sur les systèmes d'informations relatives aux écotechnologies, Paris, 9-11 octobre 1995.

<sup>10</sup> ICPIC@UNEP.FR.

<sup>11</sup> Voir "Industrie et environnement" dans Rapport d'activité du PNUE pour 1995 (Paris, à paraître).

<sup>12</sup> Voir le Rapport de la réunion internationale d'experts sur l'évaluation des besoins technologiques aux fins du développement durable, Scheveningen (Pays-Bas), 5-7 février 1996.

<sup>13</sup> Voir le Rapport de l'atelier régional africain sur l'évaluation des besoins technologiques à l'appui du transfert d'écotechnologies et de la coopération technologique internationale, Dakar, 17-19 janvier 1996.

<sup>14</sup> Voir OCDE, Manuel des pratiques les plus performantes pour les programmes de production moins polluante en Europe centrale et orientale (Paris, 1995).

<sup>15</sup> Voir "Expériences dans le domaine de la coopération et du transfert d'écotechnologies", exposé liminaire présenté par John H. Skinner, à l'Atelier régional africain sur l'évaluation des besoins technologiques...

<sup>16</sup> "Coopération technologique et création de capacités : travaux futurs", rapport du Groupe de travail du Comité d'aide au développement sur l'aide au développement et l'environnement (OCDE), à sa treizième session, 24 et 25 octobre 1995, Paris.

<sup>17</sup> "Recommandations présentées à l'Organisation des États américains par la Réunion d'experts dans le domaine de l'utilisation d'écotechnologies par les PME" (Ottawa (Canada), 14-16 novembre 1995).

-----